



Comité Départemental
de Loir-et-Cher de Tennis de Table

Règlement des Coupes du Loir-et-Cher

1) Composition des équipes :

Coupe Jean-Claude PINGUET : 4 joueurs pour un total de points licence (phase 2) ne dépassant pas 5200 points

Coupe Tania PEGUET : 4 joueurs pour un total de points licence (phase 2) ne dépassant pas 3200 points

2) Règles de brûlage :

- a. Un joueur ayant participé à une rencontre dans une équipe de l'une des 2 Coupes ne peut participer à une rencontre dans une autre coupe ou équipe.
- b. Aucune limitation pour les joueurs mutés, étrangers ou communauté européenne.
- c. Les joueurs de catégorie d'âge poussin ne sont pas autorisés à participer aux Coupes du Loir-et-Cher.
- d. Peuvent participer aux Coupes les licences Compétition féminines et masculines.

3) Déroulement des rencontres :

Les rencontres se déroulent par équipe de 4 opposants A, B, C, D contre W, X, Y, Z disputant chacun 3 parties, avec 2 doubles. Le positionnement des joueurs les mieux classés dans les positions A et W est obligatoire.

4) Lieux et heures des rencontres :

Les rencontres se déroulent le vendredi à 19h, toutefois il est laissé aux clubs le libre choix de s'organiser pour jouer la rencontre à une autre date. Un courriel des 2 clubs s'opposant devra être envoyé au responsable s'il y a modification de la date et heure de la rencontre.

En cas de non-arrangement entre les clubs, la date butoir fixée par le CD41TT fait foi de date de rencontre.

5) Déroulement de la compétition :

A chaque tour de coupe, un tirage au sort intégral est effectué afin de déterminer les rencontres. *Cependant*, 2 équipes de la même association ne peuvent se rencontrer avant les ¼ de finale.

Les équipes battues à chaque tour sont éliminées de la compétition.

Attention, suivant le nombre d'inscrits, la formule pourrait être amenée à être modifiée, les clubs inscrits seraient alors prévenus avant le début.

6) Journée finale :

Elle se déroule un samedi au mois de juin selon le calendrier adressé par le responsable des Coupes, avec les deux finales se disputant à partir de 17h. La remise des récompenses est effectuée à l'issue des rencontres.

7) Droits d'engagement :

Les droits d'engagement sont fixés à 10€ par équipe par Coupe ; l'engagement est ensuite gratuit pour toute équipe supplémentaire.